

# **ORELLE : PPVE - projet de construction d'un parking silo d'environ 750 places et d'une passerelle piétonne situés lieu-dit de la Bronsonnière**

<https://www.registre-dematerialise.fr/5213/>

## **Contributions incluant les pièces jointes**

### **Dates**

Du mardi 2 avril 2024 à 00h00 au jeudi 2 mai 2024 à 23h59

### **Arrêté d'ouverture**

Arrêté municipal n°24 - 03 - 01 du 29 mars 2024

### **Maître(s) d'ouvrage**

STOR  
Francoz ORELLE  
73140 ORELLE



# Contribution n°1 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 3 avril 2024 à 18h05

avis favorable - necessaire pour ameliorer la qualité d'accueil

---

# Contribution n°2 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 3 avril 2024 à 19h13

Favorable

---

# Contribution n°3 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 5 avril 2024 à 10h09

Ce parking est indispensable pour l'accueil et la sécurité des visiteurs ainsi que pour l'image à donner au tourisme savoyard. Il est nécessaire aussi pour la qualité de vie des habitants d'Orelle.

---

## Contribution n°4 (Web)

Proposée par Deleglise patrick  
(patrick.deleglise045@orange.fr)  
Déposée le vendredi 5 avril 2024 à 19h14  
Adresse postale : 406 route de St Michel 73140 Orelle

Vue la problématique sécuritaire liée au stationnement parfois sauvage des usagers voulant accéder au domaine skiable, le projet de réalisation d'un parking payant de 750 places en rive gauche de la rivière Arc répondra aux situations de blocage actuel.

Cependant en tant que riverain direct de la RD 1006 je m'interroge sur l'accès libre des parkings actuels en rive droite (domaine privé communal),

Dans l'éventualité où ces derniers deviennent payants, très naturellement une partie des usagers seront tentés de continuer d'utiliser les bordures de la voirie existante pour y stationner gratuitement, ceci malgré les futures interdictions et répressions.

Nous avons actuellement en tant que riverain toutes les difficultés pour stationner devant nos résidences, la mise en place de barrières interdisant l'accès à nos habitations devient notre quotidien, il est donc essentiel que nous puissions continuer à jouir gratuitement aux parkings actuels.

---

# Contribution n°5 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 5 avril 2024 à 19h20

Clients chambériens fidèles à la station d'Orelle, ce parking est l'aménagement majeur qui manquait véritablement suite au remplacement de la télécabine et son prolongement vers Val Thorens. Il devrait nous éviter le stress de trouver une place de stationnement à l'arrivée ! (de plus sans qu'il soit nécessaire de monter en station)

Très beau projet, intégré avec justesse sur les terrains vagues artificiels existants, à proximité de la voie de chemin de fer, loin du village.

Bien vu : la passerelle piétonne qui raccourcit la distance d'accès à la télécabine et évite d'emprunter le trottoir sur le pont existant, souvent glacé et dangereux.

Bravo pour cet aménagement logique et écologique.

Avis très favorable.

---

# Contribution n°6 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 6 avril 2024 à 07h12

avis tres favorable mais que ceci n'empeche pas d'étudier le "sans voiture".  
A quand les navettes de "la gare a la station"?

---



## Contribution n°7 (Web)

Proposée par Meresse Xavier

(xaviermeresse@yahoo.fr)

Déposée le samedi 6 avril 2024 à 15h42

Adresse postale : Rue Saint-Thomas 73500 Avrieux

Je vote pour la construction du nouveau parking.

Client de la station d'Orelle depuis de nombreuses années, il devient impossible de se garer pour emprunter la télécabine. Les voitures garées en bord de départementale représentent un véritable danger, sans compter la verbalisation qui est un véritable frein.

Merci

---

# Contribution n°8 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 6 avril 2024 à 15h44

La construction d'un parking couvert est la bienvenue! Cliente de l'agglomération chambérienne depuis plus de 15 ans, je ne suis venue qu'une fois cet hiver en raison de l'impossibilité de se garer.  
Votre village est beau et toutes ces voitures garées n'importe où dénaturent la beauté du site!

---

# Contribution n°9 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 6 avril 2024 à 16h08

Bonjour,

Il est impératif que ce parking soit construit pour des raisons évidentes de sécurité.

J'ai malheureusement pu faire la mauvaise expérience de longer la route départementale très fréquentée en début et fin de journée et de manquer me faire renverser par une voiture. Il serait regrettable qu'un accident grave survienne sur la commune d'Orelle, pourtant connue pour son calme.

Bien cordialement.

---

# Contribution n°10 (Web)

Proposée par LALLET MARTIN-BORRET Marie-Françoise  
(marie-francoise.lallet@neuf.fr)  
Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 10h20  
Adresse postale : 155 RUE DES MELEZES 73500 MODANE

Je suis favorable à ce projet.

---

# Contribution n°11 (Web)

Proposée par Lallet Frédéric  
(fredlallet@yahoo.fr)

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 10h22

Adresse postale : 155 rue des Mélèzes 73500 MODANE

Je suis favorable à ce projet de parking

---

# Contribution n°12 (Web)

Proposée par Lallet Frédéric

(frederic.lallet@croix-rouge.fr)

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 10h24

Adresse postale : 155 rue des Mélézes 73500 MODANE

Oui à ce projet

---

# Contribution n°13 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 11h40

Ce parking est essentiel pour la sécurité des personnes. Je me souviens encore rentrer de Modane un samedi du mois de décembre vers 16h30..... Il s'en ai fallu de peu pour que je ne percuté par un skieur de retour à son véhicule au retour du ski. Il rentrait à 16h30 en décembre donc de nuit, et était garé le long de la RD1006 en direction de Modane. Le pire a failli arriver !

---

# Contribution n°14 (Web)

Proposée par Charvoz sylvain  
(sylvain.charvoz@hotmail.fr)

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 12h03  
Adresse postale : Le crêt du vle 73140 Orelle

Je suis favorable à ce projet.

---



# Contribution n°15 (Web)

Proposée par Palpier Joanna  
(Joanna.plp73@gmail.com)

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 12h05

Adresse postale : 4a rue des ecoles 73140 Saint michel de maurienne

Je suis favorable à ce projet.

---

# Contribution n°16 (Web)

Proposée par Gauci Céline

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 12h11

Favorable au projet (question de sécurité)

---

# Contribution n°17 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 13h16

Proposez 400 places, il y aura 800 voitures....  
Proposez 1000 places il y en aura 1200 ! C'est la nature  
Je suis POUR ce projet !

à quand des navettes depuis-vers les gares (les citadins n'ont pas tous et d'ailleurs de moins en moins de voitures) ?

à quand des navettes à travers les villages d'Orelle?

Cela aurait double utilité : soulager le nombre de véhicules le long de la RD1006 et dans le village de Francoz (qui resteront des parties gratuites et donc attirantes .....

ET surtout offrir un service aux habitants qui pourront profiter de leur station sans payer le parking ni galérer à chercher une place gratuite.

---

## Contribution n°18 (Web)

Proposée par tezcán

(seldatezcan@hotmail.com)

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 13h31

Adresse postale : chef lieu 73140 oreille

je suis favorable pour ce projet. Oreille a vraiment besoin de place de parking pour le confort des gens..

---

# Contribution n°19 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 14h32

Je suis très favorable à ce projet pour des raisons de sécurité et de confort.

---

## Contribution n°20 (Web)

Proposée par Daillet Caroline  
(caroline.daillet@ecomail.fr)  
Déposée le lundi 8 avril 2024 à 13h39

Encore un aménagement pour favoriser les sports d'hiver. Quand va t'on enfin réaliser que ce n'est pas l'avenir ?? Il est certain que même avec un nouvel espace de stationnement la ville rencontrera toujours des problématiques de stationnement sauvage. Développons plutôt des places de stationnement pour les transports en commun plutôt que pour les transports individuels. Je suis contre le projet.

---

# Contribution n°21 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 11h18

Avis favorable pour ce projet, pour une question de sécurité + la mise en place d'une navette depuis les gares serait parfait

---

# Contribution n°22 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 14h25

Bonne idée sous réserve que ce parking ne soit pas payant !

---



# Contribution n°23 (Web)

Proposée par Debiesse

(f.debiesse@gmail.com)

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 09h15

Adresse postale : 66 cours vitton 69006 Lyon

Super idée .

Je valide totalement

---

# Contribution n°24 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 09h31

Bonjour,

Je suis favorable et ce projet est indispensable pour ne plus rencontrer de situations critiques et dangereuses liées à des stationnements non conventionnels et non réglementaires. Cette intention de réalisation est parfaitement intégrée et rationnelle pour répondre aux soucis rencontrés. Elle augmentera considérablement la qualité de service proposée aux visiteurs, supprimera les risques en matière de sécurité, de manière à ne plus voir des personnes en chaussures de ski marcher sur la route avec du matériel, par voie de conséquence plus de perturbations sur cet axe routier, qui pourra donc rester fluide et libre, mais également d'épargner et de respecter les habitants de Orelle, qui ne pouvaient ni rentrer et sortir de chez eux, avec même parfois l'impossibilité d'ouvrir portes et volets car les véhicules étaient stationnés vraiment devant chez eux. Cela permettra aussi aux véhicules de secours de pouvoir circuler sans gêne pour assurer le secours à personne, la lutte contre la menace incendie, le déneigement, les patrouilles de gendarmerie, toutes les missions de service public etc.....

---

# Contribution n°25 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 15h09

Avis très favorable à ce projet indispensable à la sécurité et à la tranquillité de FRANCOZ mais il devrait être assorti :

1 - des règles de stationnement envisagées pour permettre aux habitants de FRANCOZ de continuer de stationner gratuitement en évitant que les visiteurs soient tentés d'éviter de payer le parking en continuant d'occuper de façon anarchique les voies de circulation,

2 - de la mise en place de navettes régulières depuis les gares de Saint Michel et de Modane (quand elle sera ré-ouverte).

---

# Contribution n°26 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 15 avril 2024 à 20h20

N'avez vous pas honte de proposer un bâtiment ressemblant à une usine à Orelle ?  
Oui au développement touristique, mais restez intelligent !

---

# Contribution n°27 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 16 avril 2024 à 19h00

Très bien pour faire un parking mais revoyez l'aspect esthétique qui est proposée et qui ne s'insère en rien dans l'aspect général de notre village.

---

# Contribution n°28 (Web)

Proposée par Aurelie JULIEN

Déposée le mercredi 17 avril 2024 à 12h48

Je suis favorable à ce projet pour la sécurité de tous

---

# Contribution n°29 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 19 avril 2024 à 22h41

C'est un avis évidemment très négatif, et je partage totalement les remarques de la MRAE sur ce sujet. En effet, lors de l'enquête publique de 2019 que je vous invite à consulter, il avait été clairement identifié cette problème de saturation, et "d'aspirateur" à voiture de la nouvelle télécabine au débit 3x plus important.

Le maître d'Ouvrage avait alors répondu :

"Le triplement du débit ne veut pas dire que nous amènerons trois fois plus de personne. Par contre il nous permettra d'apporter un véritable confort puisqu'il supprimera les attentes interminables à la montée du matin comme au retour du soir" (rapport du C E construction de la télécabine de la Cime Caron p71)

Il est nécessaire que les porteurs du projet financent et mettent en place des solutions de transport en commun comme cela était prévu dans le projet de 2019:

"Afin de minimiser le transport par voiture une gare routière sera réalisée au départ du premier tronçon ce qui permettra de minimiser le transport voiture. " (rapport du C E construction de la télécabine de la Cime Caron p84)

Où est le projet de gare routière ?! et où sont les bus?!

Je demande un projet du XXI siècle et prenant en compte le réchauffement climatique et non un projet du XX siècle détruisant la planète en permettant toujours à plus de personnes de venir en voiture.

---

# Contribution n°30 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 19h41

Bonne initiative ! Il faudrait réellement en plus de ce parking mettre en place des liaisons de transport en commun efficace depuis modane ...

---



# Contribution n°31 (Web)

Proposée par Guillaume ATTARD  
(guillaume.attard@wanadoo.fr)  
Déposée le lundi 22 avril 2024 à 12h25  
Adresse postale : 1118 Grande Rue, Val Thorens 74440 LES BELLEVILLE

Bonjour,

Une chose saute aux yeux dans la vue d'artiste, c'est la proximité immédiate de la voie ferrée.

Dès lors, n'y avait-t-il pas mieux à faire en première intention qu'un nouveau parking silo, par exemple un quai permettant l'arrêt du train?

On m'objectera que la voie est très utilisée pour le fret, mais la ligne Lyon<>Turin d'ores et déjà en construction ne sera-t-elle pas un jour amenée à libérer ladite voie pour l'usage du transport de marchandises?

Le domaine skiable d'Orelle/Val Thorens dispose, une fois n'est pas coutume, d'une viabilité certaine à long terme: est-ce une raison pour s'enfermer dans le "tout voiture" alors que le site possède l'opportunité quasi unique d'une voie ferrée à proximité immédiate d'un ascenseur valléen, par ailleurs en partie financé par la région AuRa?

La vallée de la Maurienne n'est-elle pas suffisamment polluée comme ça?

D'ailleurs, d'après le site d'Orelle, il ne semble même pas exister de lignes de transports en commun régulières en provenance des grandes métropoles régionales que sont Lyon, Grenoble et Chambéry à destination de la télécabine d'Orelle: ne faudrait-il pas commencer par les mettre en œuvre, quitte à ce que là encore la région qui a pour partie financé l'ascenseur aille au bout de sa démarche?

Dans la mesure où l'ascenseur renforcé est sorti de terre, je comprends tout à fait que son exploitant cherche à le potentialiser et je ne suis pas contre le parking dans la mesure où il permet d'éviter à des voitures de monter jusqu'aux stations.

Mais je suis convaincu qu'il aurait auparavant fallu mettre en œuvre toutes les solutions de mobilité douce (rail, bus) et ne envisager à mon sens qu'en troisième intention le parking silo, qui envoie le signal que cet ascenseur valléen n'aura été qu'un projet de ski déguisé en une opération écologique, alors que mieux pensé il aurait pu être tout autre chose qu'une énième opération de "green washing" et un projet exemplaire...c'est bien dommage!

---

## Contribution n°32 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 22h27

Je rejoins les avis précédents. Quid du développement de la mobilité douce ??

Il y a de réelles alternatives au tout voiture. Il faut réfléchir au projet dans globalité et ce n'a malheureusement a priori pas été le cas.

---

# Contribution n°33 (Web)

Proposée par JEAN S

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 20h54

Je rejoins également les avis précédents et celui de la mrae, je suis contre ce projet découlant directement de la modernisation des télécabines orelle caron et ayant un impact négatif sur l'environnement (pollution liée à la circulation routière). Depuis 2017 et la création de la piste la cime permettant de monter les camions au sommet, la SETAM et la STOR ont saucissonné le projet en plusieurs étapes (pistes de la cime, télécabines, restaurant d'altitude, et maintenant parking) et enquêtes publiques pour faire accepter le projet et noyer les différents impacts environnementaux.

Le vrai intérêt ici n'est pas de construire un parking pour attirer toujours plus de voitures, mais bien de créer des équipements permettant le développement de transport en commun (gare routière comme prévu à l'origine, réserve de surface et d'accès pour anticiper la construction d'une éventuelle future gare ferroviaire sur la ligne de modane...). Au lieu de balancer des millions d'euros dans un parking silo, il serait préférable de payer/financer chaque année l'exploitation de bus pour des dizaines ou centaines de milliers d'euros.

---

# Contribution n°34 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 28 avril 2024 à 12h34

Comme d'habitude aucune cohérence dans les projets de transformation de la commune d'Orelle. Chacun y va avec son projet et à coup de millions d'euros !  
Et comme toujours les riverains ne sont pas sollicités.

---

## Contribution n°35 (Web)

Proposée par Vanessa Perret  
(vanessa.perret@hotmail.fr)  
Déposée le dimanche 28 avril 2024 à 12h44  
Adresse postale : Crêt du Vlé 73140 Orele

Je suis favorable à ce projet,  
Évidemment pour une question de sécurité des usagers en priorité. La gare routière est d'ailleurs opérationnelle et en service (pour les doutes soulevés dans les avis précédents).  
Il est évident que des transports en commun depuis/vers les gares et villes voisines sont primordiales à développer en parallèle.

Quant à la gare ferroviaire à Orele, ce serait un rêve ! Mais à l'heure où la SNCF souhaite fermer les 3/4 des gares existantes en Maurienne, ..... j'ai un doute

Tout cela pour dire que malgré tous les autres développements nécessaires en parallèle, ce parking devient urgent. Le développement de la mobilité douce, seule (bien que primordial) ne suffira pas. Pour une question de flexibilité, d'horaires ou de confort, beaucoup d'usagers des vacances ou excursions en montagne continueront de prendre leur véhicule.

Il n'est plus possible de risquer un mort percuté le long de la RD1006, au nom de quelle écologie que ce soit, à un endroit traversé par une ligne SNCF, une autoroute, une nationale et 4 parkings déjà existants depuis plus de 30 ans.

---

## Contribution n°36 (Web)

Proposée par Gros Daniel  
(daniel.gros4@wanadoo.fr)  
Déposée le dimanche 28 avril 2024 à 14h45  
Adresse postale : 579 route du Crêt du Vié 73140 oreille

Favorable

Je me demande cependant si autant de places de parking sont vraiment nécessaires.  
Avec un étage de moins, le projet serait moins impactant visuellement.

---

# Contribution n°37 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 28 avril 2024 à 16h26

Pour reprendre un des avis de ce jour, la mobilité douce et les transformations que la société doit mettre en œuvre n'est pas à opposer à l'écologie et à mettre en parallèle avec un accident mortel (quid de la responsabilité de la Mairie à laisser faire ce stationnement d'ailleurs ?).

Peut être que le réchauffement climatique vous a échappé (et juste pour info je ne suis pas un ecole comme on peut le penser), mais comment en 2024 on peut encore nier la réalité ? Le changement climatique que vous le vouliez ou non impactera dans 10 prochaines années tous les métiers liés à la neige (y compris à Orelle et Val Thorens).

Un parking est indéniablement nécessaire, mais il doit s'intégrer dans un projet global construit avec les collectivités, les acteurs locaux du tourisme, et les habitants.

Poser un parking de 750 places, à l'allure d'un bâtiment industriel est irrespectueux. Irrespectueux de l'environnement dans lequel il est implanté, irrespectueux des riverains. Le développement touristique ne doit pas se faire à tort et à travers. C'est une réflexion de long terme à avoir et surtout sans œillère sur ce qui se passe dans notre environnement.

---

# Contribution n°38 (Web)

Proposée par Jacques Menegoz  
(jacques.menegoz@gmail.com)  
Déposée le lundi 29 avril 2024 à 17h00  
Adresse postale : Le planet 73130 St francois longchamp

Ce projet est une collaboration, une pierre de plus, à la lente mais terrible destruction du milieu montagnard des Alpes.  
Le dossier est lourd.

Relisons un texte de la Convention Alpine écrit en 2020 par l'ensemble de tous les 8 pays alpins dont les territoires contiennent, à eux tous, l'ensemble des Alpes.

En voici le titre: "Déclaration de la XVIe Conférence alpine sur la protection de la biodiversité de montagne et sa promotion au niveau international". Je ne citerai qu'une seule mesure préconisée:

"Soutenir l'intégration des montagnes en tant qu'écosystèmes vulnérables dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ;"

Voici par ailleurs un communiqué de presse de 2019 de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES en anglais):

« Les preuves accablantes contenues dans l'évaluation globale publiée par l'IPBES et obtenues à partir d'un large éventail de domaines de connaissance, présentent un panorama inquiétant », a déclaré le président de l'IPBES, Sir Robert Watson. « La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier ».

Après ce constat terrible de la destruction de la nature et du réchauffement climatique qui lui est lié, on ne peut qu'être horrifié par le grignotage et la destruction progressive mais certaine des Alpes par les stations de ski qui s'agrandissent régulièrement.

Ce parking et ce nouveau télécabine en 2020 à Orelle en sont des exemples de plus.

Un seul mot vient à l'esprit, celui d'ECOCIDE.

Donc non à ce nouveau parking qui, avec le nouveau télécabine, participe à la destruction des Alpes et de la biodiversité en générale.

Jacques Menegoz

---



# Contribution n°39 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 18h11

Avis défavorable

Toutes les solutions n'ont pas été étudiées loin de là.

La demande évoque une situation de saturation des aires de stationnement : on ne précise pour autant pas l'état réel de cette saturation (combien de jours dans l'année et la/les périodes dans la saison d'hiver.  
On ne précise pas le volume de la saturation constatée, aucun comptage, aucune moyenne.

Les études en trafic routier sont formelles : on ne lutte pas contre la saturation des infrastructures en agrandissant ces dernières.  
Les infrastructures réalisées n'ont que vocation à se voir très vite engorgées elles-aussi.

Le lieu d'implantation :

Il y a déjà une vaste aire de stationnement juste à côté de la nouvelle gare. Pourquoi ne pas construire le silo sur le parking actuel.

Directement connecté à la RM et à proximité du village ?

La passerelle tiendra t'elle le coup face aux crues de l'Arc ? Cela vaut-il vraiment le coup de construire un silo ici ?

Aucune mesure de réduction n'a été envisagée. Le dossier ne mentionne aucune intention de lier ou d'intensifier la télécabine d'Orelle avec St-Michel et sa gare via une ligne de bus pérenne à horaires réguliers.

On ne parle même pas d'un arrêt/gare à cet endroit également.

En conclusions toutes les questions n'ont pas été posées :

Démarche réduire - compenser - éviter

Lieux d'implantations et étude de différentes hypothèses.

Manque d'estimation réelle de la saturation en stationnement. Aucune donnée chiffrée.

---

## Contribution n°40 (Web)

Proposée par Gelin P  
(pgelin@posteo.net)

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 15h56

Adresse postale : La Traversaz 73140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE

J'émet un avis défavorable sur ce projet de construction d'un parking silo d'environ 750 places et d'une passerelle piétonne. Je rejoins l'avis de la MRAE sur la nécessité de déployer AVANT ce projet une stratégie d'augmentation de la fréquentation des transports en commun (en liaison avec la gare de St Michel-Valloire par exemple) pour répondre au volet "Eviter" de la démarche ERC à laquelle doit se soumettre cet aménagement.

La hausse de la fréquentation et de la saturation n'est pas assez caractérisée et dans un contexte actuel de bouleversements écologique et climatique des régions de montagne, un simple produit en croix lié au projet, anachronique, de la télécabine ayant augmenté la capacité de flux, n'est plus acceptable.

Seulement après des actions constatées d'amélioration de la fréquentation des transports en commun et une mise en adéquation de la stratégie du domaine avec l'évolution écologique du site, un projet tel que celui présenté, en réduisant nécessairement sa taille, pourrait être mis à l'étude et à la décision des citoyens.

---

# Contribution n°41 (Web)

Proposée par NORAZ Martine  
(martine.noraz@gmail.com)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h07

Adresse postale : Coprésidente Vivre et Agir en Maurienne 85, rue Ste Anne 73500 MODANE

Nous vous prions de trouver, en pièce jointe, l'avis très défavorable de l'Association VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE

## **1 document associé**

contribution\_41\_Web\_1.pdf

---



Mme Martine NORAZ  
Co-présidente  
VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE  
85, rue Ste Anne  
73500 - MODANE

Monsieur Aimé PERRET  
Mairie  
73 450 - ORELLE

Modane, le 30 avril 2024

**Objet: Participation à consultation du public.**

**Construction d'un parking silo**

Monsieur le Maire,

L'association "Vivre et Agir en Maurienne" (VAM), créée en 1998, régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objets principaux :

- la préservation de la qualité de notre environnement, de la nature et la biodiversité.
- la sortie du modèle de croissance économique actuel en réduisant la consommation des biens matériels, les déplacements, le gaspillage du foncier et de toutes nos ressources.

Nous sommes donc bien légitimes à émettre un avis sur tous les projets mauriennais ayant un important impact sur l'environnement.

Après avoir pris connaissance du projet de création d'un parking silo de 750 places sur la Commune d'Orelle, nous contestons l'utilité d'un tel aménagement.

Nous signalons, en priorité, une erreur sur la forme. Ce projet aurait dû faire l'objet, vu son impact, d'une véritable enquête environnementale avec nomination d'un commissaire enquêteur garant de la prise en compte des remarques émises par les citoyens.

Nous sommes aussi surpris que ce projet soit quasiment déconnecté du projet d'ascenseur valléen (changement du tronçon télécabine d'Orelle et construction de la partie accès à la Cime Caron) qui, en son temps, a pourtant bénéficié, à ce titre, de larges subventions de la Région Rhône-Alpes. Le projet de se servir de ces équipements pour désengorger l'accès routier à la Tarentaise et permettre aux clients (en séjours, même non skieurs) d'accéder plus facilement à Val Thorens et aux 3 Vallées en provenance d'Italie ou d'autres endroits de France est-il toujours d'actualité ? Ne serait-ce pas plutôt cela qui justifie le nombre de places de ce parking surdimensionné qui fait plus que doubler la capacité d'accueil actuelle.

La vallée de la Maurienne ne doit-elle servir que de voie de passage ? Ce projet, que nous pensons (dé)structurant pour notre territoire local, aurait dû faire l'objet d'une discussion au sein du Syndicat de Pays de Maurienne puisque le nouveau SCOT est en cours de rédaction.

En prenant connaissance du dossier, nous voyons que l'argument sécurité ne tient pas. L'attestation de la gendarmerie n'apporte pas d'éléments chiffrés suffisants sur le nombre de véhicules mal stationnés qui aurait pu engendrer des problèmes (accès de secours au Tunnel autoroutier d'Orelle). La surfréquentation du parking est très ponctuelle et ne nécessite pas la construction d'un tel équipement

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale pointe du doigt une étude d'impact insuffisante, ne prenant pas assez en compte les mesures Eviter Réduire Compenser compte tenu de la présence sur site d'espèces protégées : pas moins de 6 espèces de plantes (à enjeu fort ), 2 espèces de reptiles et 22 espèces d'oiseaux. Ce projet procède à la destruction de lieux de vie de ces espèces.

Aucun compte n'est tenu, non plus, de l'adaptation au changement climatique. L'utilisation des véhicules individuels est privilégiée au détriment du train ou d'autres transports collectifs. Les villes les plus proches (Modane et Saint Michel) ont une gare ferroviaire et des parkings suffisants. Ainsi, le transfert (pour la clientèle séjour) pourrait se faire facilement par des navettes. Rien n'est prévu pour inciter (voire contraindre) les clients à utiliser les transports en commun. Aucun calcul n'est présenté sur les GES générés par ce nouveau parking. Le nombre de places affectées aux véhicules individuels fait plus que doubler. Il est loin d'en être de même pour les transports collectifs (de 20 à 25)

Nous n'avons aucun élément, dans ce dossier sur les effets cumulés sur l'environnement avec d'autres aménagements ou projets en cours (Tunnel Lyon Turin, travaux de sécurisation de l'effondrement d'août 2023, micro centrale sur le Bon Rieu...)

Il n'y a pas d'éléments économiques permettant d'apprécier la rentabilité du parking (certainement payant, y compris la partie aérienne de la rive droite de l'Arc). Cependant, à terme, les éléments économiques peuvent impacter durablement l'environnement (défaut d'entretien des installations, voire créations de friches « touristiques »).

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis **très défavorable** à ce projet.

Nous vous remercions de votre attention.

Pour l'association

La Co-présidente

Martine NORAZ

# Contribution n°42 (Web)

Proposée par Collombet Annie

(anniecollombet@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h33

Adresse postale : 233 route des Sauges Villardbernon 73140 St Michel de Maurienne

Après lecture du dossier concernant le projet de parking silo à Orelle, je souhaite attirer l'attention sur deux points.

## 1) La biodiversité

Comme tout nouveau projet qui conduit à l'artificialisation d'une zone naturelle, celui-ci contribue à diminuer l'espace dévolu aux plantes et aux animaux. Il participe au déclin de la biodiversité, déclin devenu un problème mondial. Selon l'évaluation environnementale, on dénombre 6 espèces de plantes protégées (p.78), 2 espèces de reptiles protégés (p.88) et 22 espèces d'oiseaux protégés (p.109).

D'après le tableau de la page 175, toutes les espèces protégées de plantes présentent un enjeu fort. Pour ce qui concerne les oiseaux, l'enjeu est considéré comme faible (tableau p.182) lorsque sont évitées les périodes de reproduction et d'hivernage ou lorsque les espèces ne sont que de passage ou en transit pour leur alimentation. Il n'en demeure pas moins que l'on supprime des lieux de vie des espèces protégées ce qui n'est nullement négligeable dans un contexte de déclin de la biodiversité.

## 2) Un aspirateur à voitures

D'après les chiffres de la STOR, le potentiel de stationnement passerait avec le parking silo de 520 à 1047 places alors que la surfréquentation n'est que de 10 jours par an. Un tel investissement est-il justifié pour un si petit nombre de jours?

D'autres solutions comme l'obligation d'emprunter des navettes depuis Modane ou St Michel lorsque le parking est saturé ou d'encourager le trajet en train via des avantages tarifaires sur les forfaits pour les utilisateurs du train semble beaucoup plus raisonnable.

Les courbes de circulation des véhicules légers montrent une stabilité de 2016 à 2015, mais une fréquentation en croissance rapide de 2020 à 2022. Cela atteste du lien entre le remplacement en 2020/2021 de la télécabine qui double sa capacité et l'attractivité du domaine.

Cela démontre également la volonté de faire de la Maurienne l'accès privilégié à Val Thorens d'autant que les subventions allouées par la région à cette télécabine ont été obtenues au titre d'ascenseur valléen, c'est à dire comme moyen de transport pour passer de la vallée de la Maurienne à Val Thorens.

Cette vallée se voit à nouveau réduite au rôle de gaine technique, avec à terme un engorgement de la traversée de St Michel.

Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à ce projet de parking silo.

---

# Contribution n°43 (Web)

Proposée par FNE Savoie  
(savoie@fne-aura.org)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 15h00

Adresse postale : 26 passage Sébastien Charléty 73000 Chambéry

Veillez trouver ci-joint l'avis de l'association FNE Savoie.

## **1 document associé**

contribution\_43\_Web\_1.pdf

---

Chambéry, le 2 mai 2023

**Participation du public par voie électronique du 02/04/2024 au 02/05/2024  
Projet de construction d'un parking silo d'environ 750 places et d'une passerelle pié-  
tonne situés lieu-dit de la Bronsonnière sur la commune d'Orelle**

FNE Savoie, association agréée pour la protection de l'environnement, a examiné avec attention le projet soumis à la participation du public par voie électronique portant sur le dossier de Permis de Construire n°073 194 24 R 1001 déposé par la STOR.

FNE Savoie désire faire part de ses observations :

Dans sa réponse à l'avis de la MRAE, la STOR a contesté l'affirmation par la MRAE disant ceci :  
« La création du parking est directement et fonctionnellement liée au remplacement en 2020-2021 de la télécabine permettant de rejoindre le domaine des 3 Vallées avec lequel elle forme un projet unique. Les capacités de transport de la télécabine ont renforcé de ce fait son attractivité pour accéder au domaine skiable et conduisant à une saturation des parkings et voiries. »

La STOR considère que ces deux projets sont indépendants

Pour FNE, il est aussi évident que la saturation des parkings et voiries constatée actuellement est liée directement à l'augmentation des capacités de transport de la télécabine en 2021. Il aurait été préférable d'en tenir compte dès la réalisation de la télécabine et d'envisager d'autres solutions que celle de la création contrainte et forcée de ce parking silo, 3 ans plus tard, pour « des raisons de sécurité sur les voiries environnantes ».

La réalisation du parking silo aura des conséquences notables sur l'environnement, évoquées dans l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

La MRAE estime l'étude d'impact insuffisante. Elle ne prend pas assez en compte les mesures Eviter Réduire Compenser compte tenu de la présence sur le site d'espèces protégées.

Le projet actuel prévoit un doublement de la capacité de parking des véhicules particuliers (1047 à la place de 520) mais simplement une augmentation des possibilités de stationnement des bus de 25 % (25 à la place de 20)

FNE regrette qu'en toute logique, un doublement à minima de ces stationnements de bus (40 à la place de 20), n'ait pas aussi été envisagée, ce qui permettrait déjà de diminuer en partie la saturation des parkings et voiries.

Et pour aller plus loin, nous demandons un effort supplémentaire de place de stationnement de bus sans augmentation des stationnements de véhicules individuels, permettant d'accroître le recours aux transports en commun pour l'accès à la télécabine.

Plus de la moitié du bilan Carbone des stations de ski est lié aux déplacements Domicile-station.

Face au réchauffement climatique et à ses conséquences, de plus en plus de nos concitoyens deviennent sensibles à la problématique de l'usage croissant de la voiture individuelle. Cela ne pourra que s'accroître dans les deux prochaines décennies. A ce sujet, il aurait été intéressant



de connaître la provenance des différents véhicules venant se garer à Orelle pour envisager d'offrir des solutions alternatives de transport en commun depuis leur provenance. Et simplifier la liaison par navette des deux gares les plus proches à la télécabine : L'achat d'un billet de transport Train Domicile-gare pourrait être couplé avec le prix de la navette jusqu'à la télécabine, réservée d'office en même temps, voire aussi avec le forfait ski journée. C'est ce qu'envisage d'étudier la commune de Bozel en Tarentaise dans le cadre de la réalisation couplée d'un ascenseur valléen Bozel Courchevel et d'un parking à Bozel. Il y est aussi envisagé de créer des navettes reliant les différents villages de la vallée au départ de cet ascenseur valléen. Et donc, la volonté des élus est de créer un parking de capacité limité à seulement 500 véhicules.

Enfin, pourquoi ne pas inciter les skieurs fréquentant la télécabine à la journée à délaissé leur voiture pour emprunter des transports en commun en leur accordant un avantage sous une forme tarifaire ou une autre. La commune de Bourg Saint Maurice l'a fait en accordant la gratuité de la montée en funiculaire à sa station des ARCS depuis la gare pour les personnes arrivant en train pour leur séjour au ski.

FNE estime que l'éventuel doublement de la capacité d'accueil de véhicules individuels sera un « appel d'air » pour la venue de véhicules supplémentaires et ne résoudra pas le problème de parkings sur les voiries aux alentours. Ce problème ne manquera pas de réapparaître en quelques années.

La meilleure preuve en est le témoignage de la déposition N°8 qui se félicite de la création de ce parking. Cette personne explique qu'après avoir eu une mauvaise expérience en essayant de se garer à Orelle cet hiver, elle a renoncé à y venir skier alors qu'elle y venait régulièrement depuis 15 ans depuis Chambéry. Pour elle, la création de ce parking est « bienvenue » (pour y venir à nouveau en voiture ?). L'attrait de ce parking fera des voitures supplémentaires à garer et petit à petit, les voiries environnantes seront encombrées à nouveau. Faudra-t-il doubler à nouveau la capacité de stationnement dans 10 ans ?

Aussi FNE Savoie est défavorable à ce projet de parking silo qui ne résoudra pas à moyen terme les problèmes de sécurité évoqués. FNE propose des solutions alternatives en concordance avec la démarche « Eviter » de la séquence environnementale « ERC : Eviter, Réduire, Compenser ».

Pour FNE Savoie,  
Jean KERRIEN,  
Vice-président environnement montagne.



# Contribution n°44 (Web)

Proposée par Aimé PERRET, Maire d'Orelle  
(servicestechniques@orelle.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 17h39

Adresse postale : 93 route d'Orelle - Le Chef-Lieu 73140 ORELLE

Juillet 2019, a été accordé l'arrêté portant autorisation d'exécution des travaux de la télécabine 10 places d'Orelle N°PC 073 194 18 R 6001, mise en service l'hiver 2021/2022. Cette autorisation consistait à remplacer la télécabine datant de 1995 et à créer une gare routière (de part cette création, des places de stationnement ont été supprimées).

Le manque de neige sur les domaines skiables environnements renforce le succès de la télécabine d'Orelle où des records d'affluence sont à observer. Et avec le réchauffement climatique, cette attractivité risque de se renforcer. Hypothèse confortée avec la publication du rapport de la Cour des comptes relatif aux stations de ski, en effet, ce dernier met en avant un indicateur inédit de vulnérabilité des stations de ski face à cette évolution climatique. Il en ressort un classement de vulnérabilité des stations de ski où Orelle et Val Thorens, communes aux finances solides et aux domaines situés en altitude sont dans le top 3 des stations les moins vulnérables au changement climatique.

Le 4 janvier 2023, j'ai été interpellé par Stéphane HUTTAUX, Responsable Maison Départementale / Maurienne alerté par ses services, vis-à-vis des risques générés par cette affluence (gêne du déneigement, le danger d'accidents induits par des skieurs marchant le long de la RD 1006 à la nuit tombée ...) d'où la nécessité d'organiser une réunion le 24 janvier 2023 où l'ensemble des interlocuteurs impactés ont été conviés :

- STOR,
- Gendarmerie,
- Préfecture,
- SFTRF,
- Conseil Départemental de la Savoie,
- Commune.

afin de réagir en cas de récurrence ...

Par ailleurs, j'ai pu constater l'encombrement, le stationnement sauvage des routes communales : route de Bonvillard, route de Francoz et route de Saint Michel ... En cas de souci, les services de secours, les services de déneigement n'auraient pas pu assurer leurs missions.

Les administrés d'Orelle et la clientèle de la STOR m'ont fait part de leur mécontentement, notamment les riverains.

Le Chef du service sécurité et viabilité, Joseph DALIPHARD de la SFTRF a souligné la nécessité cruciale du libre d'accès à leurs installations situées à la Bronsonnière :

- pour permettre l'intervention des sapeurs-pompiers,
- il s'agit d'une zone d'évacuation en cas d'incendie pour extraire les impliqués de l'A 43 du tunnel d'Orelle,
- et c'est enfin le seul accès des équipes SES de la SFTRF et des sous-traitants pour assurer la maintenance des équipements de sécurité (double usine de ventilation).

En tant que Maire, en sa qualité de représentant de l'Etat, dans le cadre des compétences qui lui sont propres, je suis en charge du bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune.

Le maire a l'obligation d'intervenir. Une abstention de sa part serait de nature à engager sa responsabilité et pourrait entraîner le pouvoir de substitution du préfet.

A l'unanimité, la solution à moyen terme fût la création d'un parking sur plusieurs étages.

Toutefois, des solutions provisoires furent mises en place telles que la mise en œuvre d'une barrière permettant de garantir la voie de secours du tunnel d'Orelle, la mise en place de navettes vers 200 places de stationnement provisoires environ à Prémont, la contractualisation avec une société de sécurité pour optimiser au maximum les placements des véhicules ...

Ces solutions sont palliatives et non curatives.

Pourquoi un parking et pas d'autres solutions ?

Dès 1995, une étude de création d'une gare ferroviaire avait été incitée par Michel BOUVARD, député de la circonscription Maurienne et conseiller départemental ... En bref, techniquement, les conditions n'étaient pas réunies (difficultés de démarrage des trains en cas d'arrêt, espace insuffisant ...).

Et par ailleurs, avec le contexte de l'ouverture des marchés à la concurrence, la SNCF ferme progressivement ses gares en Maurienne et sur les autres territoires dans un souci de rentabilité.

Une gare routière a été construite mais elle ne peut répondre à elle seule à la problématique de la saturation du stationnement vécu depuis de nombreuses années et qui risque de s'accroître.

La création d'un parking en silo est indispensable.

En revanche, j'aimerais que la commune soit associée pour l'aménagement paysager des abords afin de mener une opération cohérente commune de qualité (lot récréatif avec des tables de pique-nique ...).

Pour conclure, je suis favorable au projet.